



Assistant-e socio-éducatif/-ve CFC

Stages externes à l'entreprise principale – à joindre au contrat d'apprentissage

Lorsqu'un lieu de formation ne peut assurer **en son sein**, l'exercice de la totalité des objectifs à atteindre selon l'ordonnance et le plan de formation en vigueur, des stages externes doivent être organisés.

La totalité des objectifs de formation doit être acquise au terme des deux ou trois ans d'apprentissage. Suivant l'infrastructure de l'institution, en plus des cours interentreprises (CIE), il est indispensable de compléter la formation à l'aide de stage-s externe-s. Ceux-ci font partie intégrante de la formation et doivent être précisés au point 12 du contrat d'apprentissage.

Nom, prénom **de l'apprenti-e** :

Orientation :	Stages bébés – enfants de 0 à 18 mois
Accompagnement des enfants	Contrat de 3 ans = 3 mois durant la formation Contrat de 2 ans (formation raccourcie) = 2 mois durant la formation
Période-s du/ des stage-s :	
Entreprise partenaire :	
Nom, prénom du/de la formateur-/trice :	
Adresse de l'entreprise :	
No. de tél. :E-mail :	
Signature du/de la formateur-/trice	

Orientation :	Stages en lieu de vie
Accompagnement des personnes handicapées	Contrat de 3 ans = 3 mois durant la formation Contrat de 2 ans (formation raccourcie) = 2 mois durant la formation
Période-s du/ des stage-s :	
Entreprise partenaire :	
Nom, prénom du/de la formateur-/trice :	
Adresse de l'entreprise :	
No. de tél. :E-mail :	
Signature du/de la formateur-/trice :	